Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 19 Châabane 1446
18 Février 2025

N° 20

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **352**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **352**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **353**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **357**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **358**
Avis aux créanciers **360**
Convocations
Sociétés anonymes **361**
Sociétés à responsabilité limitée **364**
Actes Administratifs
Avis au public **364**
Divers
Avis au public **364**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire régionale

Dénomination : Société Idéale pour un transport confort à Province de Sousse

Type de la société : Société Communautaire Régionale

Montant du Capital souscrit : 20.000 Dinars.

Siège social : Rue Essoudene - Oued Laarouk 4022 Akouda - Sousse

Objet : Offrir des moyens de transport confortables et organisés pour les citoyens

Mettre à jour les services fournis

Etablir des relations et une coopération avec les institutions de la région

Durée : 99 Ans.

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 21/01/2025 au greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 sous dossier n°04/2025.

Nombre des parts à souscrire : 200 parts

Valeur nominale de la part : 100 dinars

Date de tenue de l'assemblée constitutive et la souscription : 11/01/2025 au siège social de la société.

Fondateur :

- Mr Naceur Mansour
- Mr Oussama Hamami
- Mr Saber Fradj
- Mr Nizar Debech
- Mr Aymen Ben Mabrouk
- Mr Marouan Ouni.

2025S00189SODB1

Constitution d'une société communautaire

- Le nom de la société à constituer : Société communautaire locale ELwahda rahal

- Type d'entreprise : local

- Le montant du capital souscrit de la société : dix mille dinars

- Adresse prévue pour le siège social : Rahal bir lhfay

- L'objet de l'entreprise : Service agricole intégrés

- La durée précisée de la société : est de 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de contrat type de constitution le 23 décembre 2024 au Tribunal de Première Instance de Sidi Bouzid, n°237.

Le nombre de parts qui seront souscrites et leur équivalent en numéraire et le montant à verser immédiatement : 10 mille dinars pour 50 parts.

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution des réserves légales à la fin de chaque exercice comptable :

- L'attribution de 15% sous forme réserve légale obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital de la société.

- 20% sont consacrés à des activités sociales culturales, culturelles et environnementales.

- Le reste des bénéfices et excédents pourra être distribué dans la limite de 35%, et l'excédent pourra être utilisé pour développer les activités de l'entreprise et les développer localement.

Délais ouverts de souscription : 20 jours à compter de la date de parution, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration des délais requis.

Les montants des souscriptions seront déposés sur le compte de la société ouvert à la Banque Nationale Agricole, agence bir lhfay

Les fondateurs :

Noureddine Ben Mohamed Hajji : CIN 06036707 - Président du Comité

Issa Ben Mohamed Jebli : CIN 14239597 - Membre.

Chokri Ben Boubakkar Jebli : CIN 14238543 - Membre.

Mohamed Ridha Jebli : CIN 05992087 - Membre.

Monji Rebhi : CIN 06079198 - Membre.

Zouhair Ben Jilleni Jebli : CIN 06006660 - Membre.

2025X00241SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Bourgo Center Immobilière

Société anonyme

Au capital social de 10.000.000 DT

Siège social de l'entreprise : Midoun - Djerba

N° CNSS : 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le Jeudi 23/01/2025 au siège social de la société sise à Société Djerba Trade and Service enregistré à la recette des finances de Midoun le 30.01.2025 sous le n°25700622 quittance n°M013576 dont un exemplaire a été déposé au greffe du centre national du registre des entreprises auprès du tribunal de 1ère instance de Médenine le 5/02/2025 sous le n°20259678, il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

- Le mandat accordé à Madame Jamila RAHLI titulaire de la Carte Nationale d'Identité n°03444453 délivrée le 12 avril 2016, pour gérer la société et assurer ses opérations courantes est renouvelé pour une période de six mois jusqu'au 31 juillet 2025, tout en lui donnant les pouvoirs nécessaires.

2025R00349SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE TEGERE CONSULTING

SARL au capital de 7000 000 Dinars

Siège social : Bureau B16, 2ème étage, 14 Rue El Imam Abou Hanifa, 2078 - La Marsa

Identifiant unique : 1180216Y

Suivant PV de l'AGE du 8/5/2024, enregistré à la Recette des Finances

la Marsa, le 10/10/2024, sous le n°24506693, Quittance n°126810, dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le dossier n° 2024150042 à la date de 4/12/2024, il a été décidé :

La Dissolution anticipée de la société, la désignation d'un liquidateur et la fixation du siège de liquidation à l'adresse : Bureau neolians, Rue du Riyal, Tunis, Tunisie.

2025400438SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 28/9/2021 enregistré à la recette des finances à Mateur Le 28/9/2021, quittance n°M041532 et n° d'enregistrement 21201538 Monsieur Mahmoud Ben Mohamed Ben Salah Baccouri titulaire de la carte d'identité nationale n°01537910 en date du 19/9/2017 a vendu à Monsieur Aymen Ben Mahmoud Ben Mohamed Baccouri titulaire de la carte d'identité nationale n° 11367681 en date du 13/6/2019, le fonds de commerce «Vente du 0020 Bois et ses dérivés en détail» Cité Ennasr n°3 Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise à Cité Ennasr n° 41 Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

2025R00152FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 12/04/2022 enregistré à la recette des finances à Mateur le 12/4/2022, quittance n°M022443 et n° d'enregistrement 22200835 Monsieur Hafedh Ben Mohamed El Kouki titulaire de la carte d'identité nationale n°05657756 en date du 31/8/2015 a vendu à Monsieur Aymen Ben Mahmoud Ben Mohamed Baccouri titulaire de la carte d'identité nationale n°11367681 en date du 13/6/2019, le fonds de commerce «Toute Activité Commerciale» Cité Ennasr n°3 Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise à Cité Ennasr n°41 Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

2025R00153FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 14/10/2024 enregistré à la recette des finances de Slimane en date du 14/10/2024, N° de quittance M058196 N° d'enregistrement 2377, Mr Kamel Ben Mouldi Ben Hssan Makssoudi a vendu à Mr Moncef ben Abdelaziz ben MOHAMED Baouindi, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente de viande et ses dérivés en détails boucher, dans le local sis à la Route de Tunis km 1 Slimane.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains du vendeur à son adresse sise au 06 rue 9065 Jbel Jlloud Tunis dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 28/01/2025.

2025R00204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé le 3/10/2024 à la municipalité de zawiet ejjdidi et enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 11/11/2024 sous le n°M040099 et n° d'enregistrement 24201663 Monsieur Walid kachroudi, titulaire de la carte d'identité n°07617730 au nom de son frère Hassene Kachroudi a vendu à Madame Sabah Saadaoui, titulaire de la carte d'identité n°07732502, la totalité du fonds de commerce concernant un local de restaurant, sis à la rue Habib Bourguiba Beni Khalled au prix de 16.000.000 dt payé. Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 26/01/2025.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication entre les mains de Mr Chedli Karami, sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa.

2025R00248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé le 7/8/2023 à la municipalité Bnikalled et enregistré à la recette des finances Beni Khalled le 8/8/2023 sous le n°M026441 et N° d'enregistrement 23201075 Madame Ryme Balghouthi, titulaire de la carte d'identité n°09766146 a vendu à Madame Sabah Saadaoui, titulaire de la carte d'identité n°07732502, la totalité du fonds de commerce concernant un local de restaurant, sis à la rue 20 Mars zaouiet jdidi au prix de 6.150.000dt payé.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 26/01/2025.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication entre les mains de Mr Chedli Karami, sis à l'avenue Habib Bourguiba Menzel Bouzelfa.

2025R00249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 28/11/2024 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 02/01/2025, n° de quittance M000607 N° d'enregistrement 2520002, Mr Yassine Ben Abderahman Mzoughi a vendu à Mme Bahiya Bent Sadok Weslatti, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné café 1ère catégorie, dans le local sis à la Rue Mahmoud Matri Cité Amel 2082 Fouchena.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de Madame Rafika Matoussi à son adresse sise au 32 Rue Mahmoud Matri Cité Amel Fouchena Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/02/2025.

2025R00333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2025, enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine Sijoumi, quittance n°M017571, N° d'enregistrement 25200480, Mr Bechir

Ben Ibrahim Dhawadi, titulaire de la c.i.n 13403425 du 6/10/2016 a vendu à Mr Ahmed ben Ali Mouhahali la totalité du fonds de commerce (vente fruits secs), avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au local sis à division ben moussa n°15 Sidi Hssin Sijoumi et ouvre sur la route principale (15 rue 18 janvier 1952 Sidi Hssin Sijoumi 1095).

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours (20 jours) suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans le journal Echourouk le 13/2/2025.

2025R00336FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Medjez El Bab le 5/01/2024; quittance n°M001163 enregistrement n°24200107, Mme Amal bent Ridha ben Mosafa Trabelsi a vendu à Mr Ahmed ben Taher ben Abdallah Matoussi; la totalité du fonds de commerce pour vente pâtisserie résident de l'avenue de l'environnement, Medjez El Bab 9070.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Neyla Tlili, avocate à la place de l'indépendance Medjez El bab dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente annonce au Jort.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 14/02/2025.

2025R00337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, enregistré à la Recette des Finances à Nabeul avenue Taieb Mhiri le 5-02-2025 sous le n°25200719, Quittance n°M015014, Monsieur Maher Ben Abdelhafidh Haji titulaire de CIN n°06458843 a vendu à Monsieur Imed Ben Ali ALSHILI titulaire de la CIN n°07548914 délivrée à Tunis le 6/01/2012, la totalité de son Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels représenté d'une activité café 1ère catégorie exploité au local sis à rue Ibn Khaldoun Nabeul.

Cet avis a été publié au journal La Presse en date du 13/2/2025.

2025R00340FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé en date du 27 Janvier 2025 enregistré à la recette des finances de Bou Argoub le 28 janvier 2025 sous quittance n°M003995 et l'enregistrement n°2500104, Mme Fatma Bouhalcoum (CIN n°06445479), a cédé à son fils Mr Bilel Bouhalcoum le fonds de commerce composé de ses éléments corporels et incorporels destiné à toutes les activités commerciales sis sur la route principale GP1 à Bou Argoub.

Toute opposition sur la dite cession devra se produire entre les mains de Mr Bilel Bouhalcoum à l'adresse du fonds de commerce sur la route principale GP1 à Bou Argoub et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cette annonce a été publié au journal Essahafa le 5 février 2025.

2025R00344FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 6/3/2024 par maître Inoubli Ahmed avocat cabinet sis au 9 rue Taib Mehiri Jendouba enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 8/3/2024 sous Numéro d'enregistrement 24201541 quittance n°M024224 Monsieur Ghadhgadhi Fethi ben Romdhane titulaire de la CIN n°02537965 a vendu à Madame Lasmar Essia bent Brahim titulaire de la CIN n°02488328 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue de l'environnement rez-de-chaussée Jendouba destiné à la vente de tout sorte de commerce.

Toutes les oppositions seront reçues chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» le 4/02/2025.

2025R00346FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/01/2025 enregistré à la recette des finances Tabarka le 28/01/2025 sous Numéro d'enregistrement 252000168 quittance n°M005242 monsieur Bouderbala Adnene ben Mohamed Moncef titulaire de la CIN n°04707240 délivrée le 30/11/2022 domicilié sis au 02 rue Taoues Mourouje 02 Tunis a vendu à Monsieur Saoudi Bahaa ben Amor titulaire de la CIN n°07955709 délivrée le 28/12/2021 domicilié sis à résidence Hidhab Menezh immeuble 1er étage appartement 2 jardins d'el Menzah Tunis la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à l'activité de pharmacie catégorie "A" Immatriculé au registre national des entreprises sous le n°1723934/5 sis 12 avenue de l'environnement

Toutes les oppositions doivent être faites entre les mains de l'avocat maître Abdelkhalek Ayadi Bouajuna à son cabinet sis 59 Rue Ali Belhouane Jendouba indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Temps» le 4/02/2025.

2025R00347FCCC2

Renonciation à un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 28/01/2025, enregistré à la recette des finances de Midoun, le 31/01/2025,quittance n°M013839, enregistrement n°25200638, les héritiers du défunt Bettayeb Ben Mohamed Essaadi ont renoncé au profit de la société Frères Bttayeb, société à responsabilité limitée, immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 1902002C, son ancien registre de commerce C2027172023, au fonds de commerce boulangerie pâtisserie et produits alimentaires, situé à l'avenue Farhad Hachad Midoun, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu chez l'acquéreur du fonds de commerce sus-indiqué durant les 20 jours suivant la publication de cet avis au JORT.

2025R00350FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Gassen Marzougui daté le 4/02/2025 enregistré à la recette des finances de Mareth le 5/02/2025 quittance n°M008703 enregistrement n°25200202 Mr Hassen Zrig titulaire de la CIN N° 05868744 demeurant au 58 rue Ali ben Ghedhahem Gabès a vendu à Mr Mohamed Frefita titulaire de la CIN n°05781576 son domicile est le cabinet de Maître Abdelfatteh Khorchani sis à l'avenue Habib Bourguiba immeuble Tiba étage 2, bureau 201 Médenine, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné comme pharmacie catégorie A sise à GP 1 Arram Mareth Gabès.

Toutes oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à son domicile précité dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans les journaux Alchourouk et le Quotidien le 11/02/2025.

2025R00351FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré le 28/01/2025 à la recette des finances de la Marsa, quittance n°14018 enregistrement n°25200608 Mr Wael Bahri a vendu à Mme Linda Mihoub, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploité au n°5 rue Imem Mazri Sidi Daoud, la Marsa, Tunis, publié aux journaux Assabah et Le Temps le 8/02/2025. Toute opposition doit être faite entre les mains du rédacteur du contrat Maître Nizar Rejeb, avocat, à son étude imm Sahara confort app B3 Bloc B, Av. Mh V, Kheireddine, le Kram, Tunis, et ce dans le délai des 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT.

2025R00355FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 22/6/2016 rédigé par l'huissier le Maître Naceur Ayech, enregistré à la recette des finances d'Essouassi le 22/6/2016 sous Quittance n°M0024574, Mme Bochra Hadj Salah titulaire de la CIN n°03863375, a cédé en tant que à son fils : Mr Faouzi Chalbi, titulaire de la CIN n°03945653, la totalité du fonds de commerce du local destiné Boulangerie (MF : 850544/J) sise à l'Avenue Cité Ibn Khaldoun Essouassi, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du cédant au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 8/02/2025.

2025S00160FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 31/01/2025 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 4/02/2025 sous le n°25200443 quittance n°M009338 Mme Amel Bent Abd Elkader Ben Saad Aouled Ahmed CIN n°07060828 a vendu le fonds de commerce "Caffe Jawhara" à Mr Hassan Ben Fredj Rouiss et Mme Aicha Bent El Monji Ben Mohamed Ben Ebrahim CIN n°08432818 à part égale, demeurant à Cité Ettaoufik Cité Erriadh Sousse.

Un extrait a été publié au journal Echourouk du 8/02/2025.

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur du contrat de vente Maître Mounir Jrad, avocat demeurant à l'Avenue Senghor immeuble El Yomen 2ème étage Sousse.

2025S00185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

EN vertu d'un acte sous seing privé du 11/10/2024 et enregistré à la recette des finances de Monastir le 18/10/2024 sous le numéro M077214 ; enregistrement N°24208800 ; rédigé par maître Adel Messaoud adresse élue à résidence Beb el Karam n°39 Monastir; Mme Leila Hajjar a vendu le fonds de commerce exercé dans le local n°15 du complexe commercial el Hajjar Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Asahraoui Brahem.

Les oppositions doivent être adressées à l'avocat sus indiqué et ce dans un délai de vingt jours de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 01/02/2025.

2025S00187FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/02/2025 et enregistré à la recette des finances Route Gremda Sfax sous le numéro de quittance MO12751 et numéro d'enregistrement 25200389 Mansour Mtibaaa Titulaire de C.I.N n°05368829 a vendu à Hanedi Lahyani titulaire de C.I.N n°11052290 en tant qu'acheteur la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente de viande (boucherie) sis à la route Kayed Mhamed klm 1 rue 45 Sfax.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur.

Un extrait de cette annonce a été publié dans le journal Esabeh le 7 février 2025.

2025X00235FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite au contrat en date du 14/11/2024 enregistré à la recette des finances Raoued en date du 21/11/2024 (quittance n°M134761 enregistrement 24206514).

Madame Olfa Ben Belaid a vendu à Madame Wiem Souissi tout le fonds de commerce sis à Km 5 Route de Raoued Ariana, ayant pour activité la restauration, avec tous les éléments corporels et moraux.

Toutes les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds situé sis à Km 5 Route de Raoued Ariana.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 12/02/2025.

2025400417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P daté du 23/01/2025, enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 31/01/2025, quittance n°M013066, n° d'enregistrement 25700867.

Jihen Ltifi identifiant unique n°17480601F son adresse à résidence Ben Mahmoud n°16, 3ème étage Appt 226 Cité Olympique Tunis a vendu à la Société ALGOVITA, identifiant unique n°1483453S son siège à rue de l'énergie solaire impasse n°3 Charguia 1 Cité El Khadhra Tunis, la totalité du fonds de commerce de produits paramédicaux sauf le nom commercial DOCTIPHARMA qui demeure la propriété de la vendeuse, exploité dans le local n°01 immeuble Azur Rdc sis au 18 rue du Lac Biwa les Berges du Lac Tunis.

Les oppositions doivent être adressées dans les délais légaux auprès de la vendeuse à son adresse indiquée ci-dessus. Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 8/02/2025.

2025400419FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous signé privé légalisé le 11/02/2025 enregistré à la recette des finances de cité Mahrajene le 12/02/2025, enregistrement n°25200737, quittance n°M009827, Mr SKIK Karim CIN n°00377706, demeurant au 7 Rue 3 Août la Goulette Tunis a cédé à Mr Lakhal Wajdi, CIN n°08721899, demeurant au 4 Bis Rue Alger Ariana Supérieur, qui a choisi son local de correspondance au 34 Rue Claude Barnard Tunis Belvédère la Totalité du fonds de commerce, tout commerce exploité actuellement dans l'activité :

Vente de rafraîchissements, de Pâtisserie et de boissons, sis au 38, Rue Amir Abdelkader qui ouvre sur Place Ibn Hafs Mutuelleville Tunis. Les oppositions doivent être déposées au bureau de Maître Rachid Kaid, sis au 34 Rue Claude Barnard Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 14/2/2025.

2025400432FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/01/2025 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 28/01/2025 sous le n°M009764 reçu n°25200300, société six douze au nom de son représentant légal Mr Houssem Dridi CIN n°11370688 a cédé à Mr Abdelkader Nafeti CIN n°01546349, la totalité du fonds de commerce destiné pour restaurant et café sis au 37 rue Habib Bougatfa Menzel Bourguiba Bizerte.

La publication a été faite dans le journal Echourouk daté du 11/02/2025.

Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, à l'étude de Maître Anissa ben Saad avocate sis au 23 avenue de l'Indépendance Menzel Bourguiba Bizerte.

2025400436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp rédigé par maître Khaled Ammar enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur Tunis du 7/02/2025 quittance n°M008156 sous n°25200368. Mr Moncef Sassi cin n°00746849 identifiant unique n°0846089G a cédé à Mr Aymen Jendoubi cin n°08736175 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels et sis au 12 rue de Sparte Tunis.

Les éventuelles oppositions seront recevables à l'étude de maître Khaled Ammar sis au 4 rue Salonique Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 12/2/2025.

2025400440FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 11/02/2025 à la recette des finances Ezzouhour, Tunis sous le numéro de 25200242 quittance n°M012337 Mr Jamel Ben Youssef Ben Hemdane Kallaich CIN n° 04605061 a vendu à Mme Mehnia Ben Khlifa Ben Ali Bechir CIN n°04379309 la totalité du fonds de commerce situé au local n°6 du marché municipal cité Ezzouhour Tunis exploité pour vendre des épices et des produits congelés et surgelés.

Les oppositions doivent parvenir auprès de Mme Mehnia Ben Khlifa Ben Ali Bechir au local n°6 du marché municipal cité Ezzouhour Tunis dans 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien le 14/02/2025.

2025400443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par Maître Mehdi KHALI Avocat sis au 73 Avenue Habib Bourguiba Bizerte le 15/01/2025 à RAFRAF enregistré à la Recette des Finances Ras Jbel le 15/01/2025 (quittance n°M006991 enregistrement n°25200209) Mme Hayet Kboubi CIN n°05607550 a vendu à Mr. Ibrahim Azzabi CIN n°11384900 la totalité du Fonds de commerce (café de 1ère catégorie) sis à l'Avenue 7 Novembre Rafraf - Bizerte avec un prix de vente de 4.000 dt. Toute opposition doit être faite auprès de la vendeuse Mme. Hayet Kboubi sise à l'Avenue 7 Novembre Rafraf - Bizerte, et ce dans un délai de 20 Jours à partir de la publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La vente a été publiée au Journal «Achourouk» le 29/01/2025.

2025400446FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 16/01/2025 enregistré à la recette des finances de Grombalia en date du 24/01/2025, quittance n°M011475 enregistrement n°25300485, Mme Haifa Bent Ahmed ben AZOUZ a loué à Mme Olfa Bent Maouia Chelbi, La totalité du fonds de commerce entant que "gérance libre" destiné à vendre des produits de nettoyage et des articles ménagers, dans le local sis Cité Olympique avenue de la Paix Grombalia.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au

J.O.R.T. Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 13/02/2025.

2025R00335FCCC3

Contrat de location - Gérance

Par acte sous seing privé en date du 7/01/2025 enregistré à la Recette des finances Cité Etadhamen, le 24/01/2025 Q n°M010628, E n°25300623, la Société Comptoir Tunisien de Confection (CTC) SARL représentée par son gérant Monsieur Mohamed MAKNI, élisant domicile au 5ème étage, Centre commercial Espace Makni 2, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9 - Tunis (Id.U : 011869J) a donné en location - gérance à la Société Commerciale d'Habillement (SCH) élisant domicile au 5ème étage, Centre commercial Espace Makni 2, Avenue Tahar Ben Ammar, El Menzah 9- Tunis (Id.U : 604905R) le fonds de commerce exploité dans le local sise à Cité Errafaha, Route X20, M'nihla ; Ariana, avec tous les éléments incorporels (clientèle et achalandage) et à l'exclusion des éléments corporels pour une durée d'une (01) année commençant le 1er Janvier 2025.

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au J.O.R.T dans le domicile élu à l'étude Maître Naoufel Ben Cheikh Larbi, sise au 17, Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux "La Presse" et "Echourouk" du 7/02/2025.

2025400425FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Jerba le 29/01/2025 quittance n° M013786, enregistrement n°25300655, Société Zo Boulangerie, Matricule Fiscal n°1700128V, a loué en gérance libre à la Société Turbo Chef, en cours de constitution, le fonds de commerce destiné pour l'activité de Boulangerie et Pâtisserie sis à houmt souk jerba pour une durée de cinq ans à compter du 1er février 2025 jusqu'à fin janvier 2030.

Cette annonce a été publiée le 6/02/2025 aux journaux le Quotidien et Echourouk.

2025400433FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte écrit signé à la municipalité d'El-Fahs le 24 janvier 2025 et enregistré à la recette des finances d'El-Fahs le 27 janvier 2025 sous le numéro 25300274 et le reçu numéro 5323, Monsieur Nejib Ben Romdhane Torjmane a loué le fonds de commerce du café situé au 16, rue Salah Eddine Bouchoucha, El Fahs, Zaghouan, sous le nom de "Café El-Amal", avec tous ses éléments matériels et sa réputation commerciale et clientèle à la société Torjmen Services, une société à responsabilité limitée, pour une durée d'un an renouvelable, du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2025400444FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

L'Association Ilef pour l'Orientation Psychologique des Enfants et de leurs Parents

Siège : 3 Rue jasmin Lotissement Yoldoz cité Ben Younes Tunis.

Objectifs :

Contribuer à aider les enfants à surmonter diverses difficultés psychologiques, accompagner les enfants afin de développer leurs capacités personnelles et cognitives pour faciliter leur intégration et assurer un suivi psychologique pour les parents. L'association s'engage à respecter la législation en vigueur conformément aux orientations du Ministère de la Femme de la Famille de l'Enfance et des Personnes Agées dans les domaines susmentionnés.

Membres fondateurs :

- Présidente de l'association : Rachida Hrichi

- Vice-présidente : Ilhem Bouslimi

- Secrétaire générale : Assia Ibn El Hadj Ammar

- Trésorier : Hassan Lili.

2025R00345APSF1

Constitution d'une association scientifique

Nom de l'association : Société Tunisienne des Physiciens Médicaux

Adresse : Bureau des associations à l'Institut supérieur des technologies médicales, 9 rue Dr Zouhair Safi, Tunisie 1006.

Sujet : Société scientifique ayant pour but de contribuer à l'étude de tout ce qui est en rapport avec la physique médicale

Objectifs :

L'association se préoccupe de soutenir les efforts de l'Etat pour développer la physique médicale pour la sécurité du patient dans le domaine de la radiothérapie, du diagnostic radiologique, de la médecine nucléaire et de la radioprotection en:

- Promouvant la recherche scientifique en physique médicale et en radiothérapie

- Etablissant des relations avec des associations similaires ayant des objectifs similaires en Tunisie et à l'étranger et ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

- Liste de la direction de l'association

Lotfi Ben Salem : Président

Ahmed Dhouib : Vice-président

Sabrine Meftah : Secrétaire générale

Wided Guidi : Secrétaire générale adjointe

Salma Bousselmi : Trésorière.

2025400437APSF1

Constitution de Club Aqua Toulip

Membres :

- Abdelmajid Zaâlani est le président du club.

- Fathia Baâboura occupe le poste de vice-présidente.

- Afè Ben Amor est la trésorière du club.

- Aymen Riahi est le secrétaire général.

- Noufel Lannour est membre du club.

Objectifs :

Former, encadrer et développer les capacités physiques et techniques des jeunes, tout en les hissant vers les plus hauts niveaux sportifs et éthiques. Nous nous engageons à participer aux différentes compétitions

sportives placées sous la supervision des fédérations sportives auxquelles nous sommes affiliés.

2025400445APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction du prix de 40%

Nom et prénom de la personne souhaitant vendre :

Youssef bin Saleh Al-Jamali, résident quartier de Grombalia à Riyad, a le droit de bénéficier de la vente de la propriété.

Muhammad bin Saleh Al-Jamali, résident du district olympique de Grombalia, a droit au bénéfice de la vente de la propriété.

L'avocat conduisant les procédures de vente :

Maître Mohamed Aymen Chater, avocat à la cour de cassation, dont le bureau est situé rue Al-Jumhuriya, à Grombalia, n° 63, deuxième étage, numéro postal Grombalia 8030 MF : 1224985B/p/000.

Désignation du bien :

La propriété objet du dessin immobilier n°557546, Nabeul, dénommée Villa Hamda Al-Jamali, représente un terrain résidentiel situé à Grombalia, d'une superficie de 251 mètres carrés. La propriété est située dans le quartier Mancheya de la ville de Grombalia. Il s'agit d'un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée dont une partie est située à l'arrière et dont l'entrée se fait du côté souterrain ouest. Il représente un bâtiment résidentiel traditionnel entièrement exploité d'une superficie de 171 mètres carrés, comprenant une cour nue d'une superficie de 48 mètres carrés au milieu.

En ce qui concerne la façade, il contient un bâtiment en construction et de caractère traditionnel, ainsi qu'un entrepôt inutilisé avec une porte d'entrepôt du côté tribal ouest. Sa superficie totale est de 80 mètres carrés, dont 12 mètres carrés nus. Il comprend un exemple de développement urbain de la ville de Grombalia et d'une zone qui acquiert un caractère résidentiel (UAa4 : Groupe Individuel), et que les limites de cette propriété sont fixés et sans ambiguïté.

Montant de départ :

Après réduction du prix de 40%, le prix fixé pour la vente est devenu égal à 150.600.000 dinars, outre les frais indiqués lors du premier procès, s'élevant à 5.125.539 dinars

La vente du bien susnommé a eu lieu le lundi dix mars de l'an deux mille vingt cinq, à neuf heures du matin ou le lendemain, dans la salle des séances préparée à cet effet au Service des Ventes Immobilières, Département du Tribunal de Première Instance de Grombalia.

Conditions dans lesquelles le bien peut être visité :

Il est possible de visiter le bien à vendre tous les jours de la semaine, et pour participer aux enchères, un avocat doit être désigné pour conduire les enchères et sécuriser un tiers du prix d'ouverture.

- Pour plus d'instructions, vous pouvez consulter le cahier des charges déposé au Tribunal de Première Instance de Grombalia ou au cabinet de l'avocat en charge des procédures de vente.

2025R00342VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Merghmi Antar

Avocat

Tél. 97.921.612

11 Rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba

Partie poursuivante : Dabboussi Moustpha Ben Abbes Ben Ahmed commerçant demeurant à Bousalem gouvernorat de Jendouba

Partie saisie : Mohamed Essadok Ben Youssef Kaddar retraité demeurant à l'avenue de Liberté Bousalem gouvernorat de Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Merghmi Antar Avocat prés de la cour de cassation demeurant au 11, rue Sakiat Sidi Youssef Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant à la partie saisie dans l'immeuble immatriculé n°11584 connu sous le nom «Henchir assila» sur lesquelles est construit un local commercial de superficie totale de 24 m² couverte par un plancher en corps creux ses murs sont construits par des briques du coté nord un voisin du coté ouest un local commercial et l'avenue 20 Mars du coté sud.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 21.469.085 dt.

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 18/3/2025, à 9h devant l'audience des saisies immobilières du tribunal de Première instance de Jendouba La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant total. La mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur. La visite de l'immeuble peut se faire durant toute la semaine où se trouve l'immeuble et pour le plus ample des renseignements contactez l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I de Jendouba.

2025R00348VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Etude maître Zendah Abdelmadjid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tél : 75.733.666

Fax : 75.732.880

Créancier saisissant : BH Bank, S.A. I. U. 0024588 W, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

Débiteurs saisis : Amor Ben Fitouri Atia, demeurant rue Essahaba Sidi Boulbaba Gabès, gouvernorat de Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue amilcar complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116.

Immeuble saisi : Consistant en un terrain situé à Sidi Boulbaba Gabès, d'une surface de 165 m², objet de titre foncier n°34028 Gabès dénommé Elamel, et sur lequel est construit une habitation en deux étages.

Le rez-de-chaussée, se compose de 3 chambres, salon, une cuisine, une salle d'eau, 3 garages, un espace dans le coin nord est, un couloir et un escalier menant au deuxième étage.

Le premier étage est devisé en deux, le premier se compose de 3 chambres, cuisine, salle d'eau et un couloir, et le deuxième se compose de 2 chambres, cuisine, hall d'entrée, un couloir avec un escalier menant au toit.

Le terrain est délimité comme suit : au Nord une habitation au tiers dans une longueur de 16,37 m au Sud une habitation au tiers dans une longueur de 13.69 m à l'Est habitation au tiers dans une longueur de 9.45 m et à l'Ouest route générale connue par rue Ezzahra.

Mise à prix : le prix d'ouverture, est fixé à cent soixante cinq mille trois cent cinquante dinars (165.350.000 dt) en vertu de l'expertise faite par l'expert «Souii Elfassi» objet de l'ordonnance sur requête n°23649 délivrée le 12/12/2023 et rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Gabès.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi dix sept Mars deux mille vingt cinq 17/3/2025 à 9h et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025R00352VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière exécutoire

Etude maître Zendah Abdelmadjid

Avocat auprès de la cour de cassation

Rue Amilcar - complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116

Tél : 75.733.666

Fax : 75.732.880

Créancier saisissant : BH Bank, S.A. I.U. 0024588 W, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

Débiteurs saisis : Mouhamed Ben Salah Samir, demeurant au 38 route Habib Bourguiba Elmetouia Gabès, gouvernorat de Gabès.

Avocat poursuivant : Maître Zendah Abdelmadjid, Avocat auprès de la cour de cassation, rue amilcar complexe Bouchadekh Midoun Djerba 4116.

Immeuble saisi : Consistant en un terrain situé à cité Ezzouhour Chentech Gabès, d'une surface de 414 m², objet de titre foncier n°22606 Gabès dénommé Elwafa, et sur lequel est construite une habitation moderne et clôturée qui se compose de ;

Rez-de-chaussée, se compose d'un garage avec entrée indépendante qui s'ouvre vers le nord se compose d'un hall d'entrée, deux salons, une cuisine, une salle d'eau, et un escalier intérieur menant au premier étage.

Le premier étage se compose de 3 chambres, cuisine, salle d'eau, hall d'entrée, deux cours et un escalier menant au deuxième étage.

Le deuxième étage se compose de 2 chambres, cuisine, hall d'entrée, une salle d'eau et un escalier menant au troisième étage.

Le troisième étage se compose d'une chambre et une chambre d'escalier.

Le terrain est délimité comme suit : au Nord route goudronnée au Sud terrain nu au tiers à l'Est habitation Mounir Ben Guisa et à l'Ouest habitation Mondher Kraeim.

Mise à prix : le prix d'ouverture, est fixé à six cents vingt cinq mille neuf cents vingt dinars (625.920.000 dt) en vertu de l'expertise faite par l'expert "Azzedin Abdelkader" objet de l'ordonnance sur requête n°23286 délivrée le 22/11/2023 et rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de Gabès.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Gabès sis à l'avenue Farhat Hached Gabès le lundi dix sept Mars deux mille vingt cinq 17/3/2025 à 9h et suivantes.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Gabès ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2025R00353VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société Anonyme immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : 1/ Brahim Ben Mouldi Sassi, Débiteur principal hypothécaire, demeurant au 3 rue Salah Kallel, Kodiet Malek Sousse.

2/ Rim Bent Mohamed Sassi, tiers détenteur, demeurant à la rue 518 kodiet Malek, Sousse

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour de cassation, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest, immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°123615 Sousse, d'une superficie de 191 m² dénommé «el basra» sise à cité "tafella" Sousse, il s'agit d'un lot à usage d'habitation.

Mise à prix globale : la mise à prix de la totalité de propriété est fixée à la somme de trois cent soixante treize mille quatre cent dinars (373.400.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu jeudi le 13/3/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 8 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 1 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2025S00184VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le poursuivant : Mohamed ben Mohamed Bougarene, titulaire de la

C.I.N n°08433175, son domicile à l'étude de son avocat Maître Anas Boukamcha, Immeuble Bouzaabia Rayhane 2ème étage bureau n°209 Centre urbain - Avenue Ibn Jazzar, 4000 Sousse (MF : 1088657Z).

Partie poursuivie : Héritiers Amara ben Mohamed Kassabi : 1- Aljia bent Chafii Elkassabi titulaire de la C.I.N n°02096953.

2- Walid ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06834118

3- Sahbi ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°068353248

4- Faouzi ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06874729.

5- Chokri ben Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06906693.

6- Naima bent Amara Kassabi titulaire de la C.I.N n°06906115

Avocat chargé des poursuites : Maître Anas Boukamcha, Immeuble Bouzaabia Rayhane 2ème étage bureau n°209 Centre Urbain - Avenue Ibn Jazzar - 4000 Sousse.

L'immeuble mis en vente : 151/9700 parts du TF n°140717 Sousse, Sis à Zawet Sousse - Sousse, nommé "Rawdha 01", constitué de la parcelle n°752, sa superficie totale est de : 9700 m², sur lesquels est bâti une maison et un garage.

Mise à prix : Cent vingt six mille cent dinars (126.100,000 dt).

Date de l'adjudication : Jeudi 13/3/2025 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite de l'immeuble : se fait pendant les heures du travail administratif

Pour plus de renseignements et pour prendre communication du cahier des charges, s'adresser au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Sousse 1 ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner à la trésorerie générale, le 1/3 du prix d'ouverture, ou présenter un chèque certifié par un avocat à la cour d'appel et pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2025S00188VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71280156

Fax : 71280092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Arabe Tunisian Banque, son Adresse Elue chez Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Ammar Marzouki CIN 05879408, son adresse au bureau de son Avocat.

Maître Mabrouk Ben Moussa, situé à la rue Abu Hamid Al-Ghazali, Centre Misk, Appartement B2 Montplaisir, Tunis 1073.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : L'immeuble revenant à la partie saisie objet du titre foncier num: 96611 Tunis dénommé "Gammarth 53" d'une superficie de 6 A 42 CA. Il s'agit d'un lot de terrain à Gammarth la Marsa.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 1155600 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 18/3/2025 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis.

2025400404VEPA1

Avis aux créanciers

Décision judiciaire de clôture des procédures de liquidation des biens communs

Entre Mr Mounir Bayar et Mme Soumaya Dhahak

Maître Taboubi Houda en qualité de liquidateur du bien commun entre Mr Mounir Bayar et Mm Soumaya Dhahak informe au public la clôture des procédures de liquidation et la réserve du dossier dans l'archive de la cour suite à la décision rendue par le tribunal de première instance de Nabeul le 23/01/2025.

Cette annonce constitue un quitus général au liquidateur.

2025R00356VEPA2

Changement de mandataire judiciaire

En vertu du jugement n°85081 rendu par le tribunal de Ben Arous en date du 7/01/2025, Madame Imen Sdiri a été nommée mandataire judicaire du bien immobilier objet du titre foncier n° 31189 Ben Arous, en remplacement de l'ancien mandataire judicaire, Madame Kaouther ben Mrad.

Cette nomination vise à assurer la gestion de l'indivision et la conservation du bien, conformément aux prérogatives qui lui sont conférées sous la supervision du juge des Séquestres et de la Mise sous Fiducie du Tribunal de Première Instance de Ben Arous, et ce jusqu'à la résolution du litige par voie judiciaire ou amiable. Toute personne concernée peut contacter le mandataire judiciaire au numéro suivant : 98110123 ou se présenter directement à notre bureau situé au 44, Rue de la Liberté, 4ème étage, bureau n°404, Lafayette, Tunis.

2025400441VEPA2

Avis

Ouverture de la distribution des deniers Conformément aux dispositions des articles 467 et 468 de code des procédures civile et commercial, et sur l'autorisation délivrée le 13/01/2025 la demande de distribution des deniers présentée par le Maître Mohamed Haithem chikha l'avocat à Tunis au profit de "la société de restauration et loisir soresto» en la personne de son représentant légal dont leur siège située à Radés, l'ouverture des procédures de la distribution du Montant de 2900.000 dinars au trésor public assuré au 3/5/2018 de la part de l'huissier notaire Maître Chiheb Dridi, selon le reçu n°M003772 "Dans

les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu".

2025400442VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation

MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT

Société anonyme

Au capital de 8 010 000 Dinars

Siège social : Hôtel Sun Garden - 8050 Hammamet

Identifiant unique : 0871375A

Messieurs les actionnaires de la société MEDITERRANEAN HOTELS MANAGEMENT sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 28 mars 2025 à dix heures du matin, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Unicité des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général

- Modification des articles 22 et 25 des statuts

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2025R00339SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Attijari Sicar

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Au capital de 26 455 500 dinars

FILIALE D'ATTIJARI BANK

Siège social : Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RC : B171101997 Tunis

M.F : 601571B/A/M/000

RNE (Identifiant unique) : 0601571B

Les actionnaires de la société «Attijari Sicar» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 mars 2025 à 10h au siège d'Attijari Bank sis à rue Hédi Karray lot n°12 - centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

- Affectation du résultat de l'exercice 2024

- Quitus aux Administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence.

2025R00341SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«UNION CHIMIE»

Société anonyme

Au capital de 1 695 000.000 DT

Siège social : Km 6 Route de Tunis - Soliman 8020

Matricule fiscal : 28809GAM000

Identifiant unique : 0028809G

CNSS : 260009/49

Messieurs les actionnaires de la Société «UNION CHIMIE» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 qui se tiendra au siège social le mardi 11 mars 2025 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2024

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2024

3- Approbation des états financiers 2024 et des conventions réglementées

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation du résultat 2024

6- Pouvoirs de formalités.

2025R00343SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT

Sté anonyme

Au capital de 2.250.000 dinars

Siège social : Avenue 5 Août Rue Said Aboubaker Sfax

Identifiant Unique : 1228514P

Monsieur le commissaire aux comptes et messieurs les actionnaires de l'INSTITUT SUPERIEUR PRIVE DES SCIENCES JURIDIQUES ET MANAGEMENT société anonyme au capital de 2.250.000 dinars, ayant son siège social à l'avenue 5 Août, rue Said Aboubaker, immeuble Kamoun Sfax, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1228514P sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 mars 2025 à 9 heures du matin au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Liquidation et dissolution de la société avant son terme et désignation d'un liquidateur.

2. Pouvoirs au liquidateur pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la liquidation et la dissolution de la société.

3. Pouvoirs pour formalités.

L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera à la vue d'une procuration spéciale.

2025X00234SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Maghrébine de Bâtiment et de construction

S.A. au capital de 150.000 Dinars

IU : 1129637Y

Les actionnaires de la Société Maghrébine de Bâtiment et de construction sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 mars 2025 à 10 heures au siège de la société, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture du rapport d'activités au 31.12.2017 et au 31.12.2018

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2017 et 2018

4. Approbation du rapport d'activités 31.12.2017 et au 31.12.2018

5. Approbation des états financiers 31.12.2017 et au 31.12.2018

6. Affectation du résultat relatif aux exercices 2017 et 2018

7. Approbation des conventions réglementées effectuées en 2017 et 2018

8. Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2017 et 2018.

9. Nomination des administrateurs

10. Nomination du commissaire aux comptes.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025400422SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société El Mawarid Tunisienne

Sté en liquidation

S.A au capital 1.200,000 DT

Siège social : Rue Medinet Errika n°21, Ennasr 2, Tunis

I.U : 04924157E

Les actionnaires de la société El Mawarid Tunisienne, sont convoqués par le liquidateur Mr.Karim Soltani en assemblée générale ordinaire, le 5 Mars 2025 à 10h, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La nomination de Mr. Rami Krichen, nouveau commissaire aux comptes de la société.

2025400423SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 Mars 2025

SOCIETE ROYAL GARDEN PALACE

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°R 1111511997

Identifiant Unique : N°0312450 H

Les actionnaires de la Société ROY AL GARDEN PALACE S.A sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 17 mars 2025 à 9h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2023.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs pour les exercices 2024, 2025, 2026.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025, 2026.

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

9. Questions diverses.

2025400426SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 Mars 2025

Société PALM' AZUR SA

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B1110431997

Identifiant Unique : N°0437799A

Les actionnaires de la SOCIETE PALM' AZUR SA sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 17 mars 2025 à 10h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2023.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs pour les exercices 2024, 2025, 2026.

7. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

8. Questions diverses.

2025400427SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 Mars 2025

SOCIETE MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE

"SOMET"

Société anonyme

Siège social : 1 Bis Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B157211997

Identifiant Unique : N°0288929K

Les actionnaires de la Société MODERNE D'EXPANSION TOURISTIQUE «SOMET» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 17 mars 2025 à 11 h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2023.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs pour les exercices 2024, 2025, 2026.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025, 2026.

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

9. Questions diverses.

2025400428SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 Mars 2025

SOCIETE D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE "SANES"

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B128332000

Identifiant Unique : N°0042714 K

Les actionnaires de la Société D'ETUDES ET D'EXPLOITATION TOURISTIQUE «SANES» sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le lundi 17 mars 2025 à 12h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2023.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs pour les exercices 2024, 2025, 2026.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025, 2026.

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

9. Questions diverses.

2025400429SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 Mars 2025

Société Internationale Touristique et Immobilière «SITI»

Société anonyme

Siège social : Djerba Golf Club B.P 360 Zone Touristique Midoun 4116 Djerba

Registre de commerce : N° B 122982000

Identifiant unique : 0341415R

Les actionnaires de la SOCIETE INTERNATIONALE TOURISTIQUE ET IMMOBILIERE «SITI» sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société qui se tiendra le mardi 18 mars 2025 à 10h au 1 bis, Rue du Sénégal - Tunis 1002 en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2023.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs pour les exercices 2024, 2025, 2026.

7. Nomination du Commissaire aux Compte pour les exercices 2024, 2025, 2026.

8. Fixation des jetons de présence des administrateurs.

9. Questions diverses.

2025400430SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 18 Mars 2025

SOCIETE L'ATLANTIDE S.A

Société anonyme

Siège social : 1 Bis, Rue du Sénégal 1002 - Tunis

Registre de commerce : N°B175711997

Identifiant Unique : N°0031466 D

Les actionnaires de la Société L'ATLANTIDE S.A sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société qui se tiendra le mardi 18 mars 2025 à 9h au siège social de la société sis au 1 bis, Rue du Sénégal - 1002 Tunis en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports, Général et Spécial du Commissaire aux Comptes concernant l'exercice 2023.

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2023

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice 2023

6. Renouvellement des mandats de trois Administrateurs pour les exercices 2024, 2025, 2026.

7. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025, 2026.

8. Questions diverses.

2025400431SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 13 mars 2025

PRODUCTIONS DE FAUNE

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : L'Acropolium, colline de Byrsa - Carthage

IU : 25632L

Conformément à la décision du conseil d'administration, les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi le 13 Mars 2025 à 11 heures à l'Open Business à Sidi Daoud Tunis. A l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Statuer sur la continuité d'exploitation de la société Conformément aux dispositions de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales;

2- Questions diverses.

2025400434SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 mars 2025

PRODUCTIONS DU FAUNE

Société anonyme

Au capital de 600.000 dinars

Siège social : L'Acropolium, colline de Byrsa - Carthage

IU : 25632L

Conformément à la décision du conseil d'administration, les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se

tiendra le jeudi le 13 Mars 2025 à 10 heures à l'Open Business à Sidi Daoud Tunis- à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Entériner le retard dans la tenue de l'AGO des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

2- Lecture des rapports de gestion relatifs aux exercices 2021, 2022 et 2023 ;

3- Lecture des états financiers et du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

4- Examen et approbation s'il y a lieu des états financiers des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

5- Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6- Examen et approbation des actes de gestion des exercices 2021, 2022 et 2023, et quitus aux administrateurs ;

7- Affectation des résultats des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

8- Fixation des montants des jetons de présence au titre des exercices 2021, 2022 et 2023 ;

9- Pouvoirs pour formalités.

2025400435SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société bar de Sfax - Sarl

14, avenue Hédi Chaker Tunis

Matricule fiscal : 01654/P/M/000

Registre de commerce : B127651998 du 21/02/1998

CNSS : 35947-57

Ordre de jour :

- Résultat de l'exercice 2024

Messieurs les associés de la société bar de Sfax sont convoqués à l'AG. qui aura lieu le 4 Avril 2025 à 17h au siège social de la société pour statuer sur les résultats de l'exercice 2024.

2025400447SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Mr Abbessi Sahbi a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°22247 en date du 20 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à Awled Abbes Hajeb El Ayoun du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège de la délégation de Hajeb El Ayoun Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Hajeb El Ayoun ou le gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société Cofiat Kairouan dont le siége social est situé au 40 rue 18 Janvier 1956 - 1001 Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0008759 en date du 11 Juin 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour automobiles située aux lots N°60 et N°62 à la zone industrielle de Sbikha 2 au gouvernorat de Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan et de la municipalité de Sbikha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kairouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sbikha ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Chouchen Makram a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat de Kairouan sous le n°22152 en date du 9 décembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie dont l'activité consiste en une huilerie sise à la route de Tunis Dhraa Tammar Kairouan Nord du Gouvernorat de Kairouan a présenté une demande enregistrée au siège du Gouvernorat. Conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges de la délégation de Kairouan Nord. Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement seront reçues par le délégué de Kairouan Nord ou le Gouverneur de Kairouan dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Attendu que, Maître Mechergui Mohamed a présenté au nom de KABTNI Sabrine, la demande de mise à jour numéro 3900, afin de transcrire la vente émanant de Salhi Mohamed au profit de Naassa Hédi, au titre foncier numéro 561119 Nabeul, dont son objet est le lotissement numéro 12, d'une superficie de 196 m².

Attendu qu'en examinant le dossier, il s'est avéré que la requérante n'a pas pu communiquer le contrat de vente objet de la présente demande, établi en date du 19-02-1926, enregistré à la recette des finances en date du 16-04-1926, en vertu duquel, la vente est émise par Salhi Mohamed au profit de Naassa Hédi.

Attendu que, pour surmonter cette difficulté et conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi numéro 2001-34, datée du 10/4/2001, portant mise à jour des titres fonciers, modifiée par la loi numéro 2009-67, datée du 12 Août 2009, nous ordonnons à la requérante de procéder à une publicité complémentaire, faisant foi de non communication du contrat de vente établi en date du 19-02-1926, enregistré à la recette des finances en date du 16-04-1926, en vertu duquel, la vente est émise par Salhi Mohamed au profit de Naassa Hedi, au Journal Officiel de la République Tunisienne et aux deux journaux quotidiens dont l'un d'eux est en langue arabe.

Il est possible, à compter de la date de la présente publicité et jusqu'à l'expiration du délai de deux mois de faire objection à cette demande ou intervenir dans son objet auprès du tribunal immobilier, section de Nabeul.

Y figure un cachet rond humide portant les mentions suivantes «Ministère de la Justice - Section du Tribunal Immobilier de Nabeul - Emblème de la République».

2025R00334DIVD2

Avis

Les héritiers Fathia Ben Salah Khmekham déclarent que leur titre de propriété de terrain comporte 15 pieds d'oliviers sis à la route de l'Aéroport Km 45 est perdu. Ils veulent extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire Ketata Moncef sis au 14 place 5 décembre Sfax dans un délai de 30 jours de ce jour.

2025X00232DIVD2

Avis

Madame Radia bent Moktar Hadrich déclare que son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 437 m² sis à la route de Teniour Km 9 est perdu. Elle veut extraire un autre titre. Toutes oppositions doivent être au bureau de notaire Ketata Moncef sis 14 place 5 décembre Sfax médina dans un délai de 30 jours de ce jour.

2025X00233DIVD2

Vente aux enchères publiques de biens agricoles

Appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat

Maître Thouraya Ben Mansour huissière de Justice à Nabeul, dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble Dimessi, rue El Hadi Chaker - Nabeul, agissant à la demande de Maître Imen Sdiri, en sa qualité de liquidatrice du défunt Abdelrazak Zoryat, annonce la mise en vente aux enchères publiques des biens agricoles suivants :

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°526132, situé sur les parcelles n°B734 et B740, d'une superficie totale de 2168 m² avec un prix de départ de 607.040,000 dinars.

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°600569, situé sur la parcelle n°B741, d'une superficie de 1036 m², avec un prix de départ de 290.080,000 dinars.

La vente aux enchères se tiendra le lundi 3 mars 2025 à 11h, au siège de l'exécution situé dans la zone industrielle de Béni Khiar, gouvernorat de Nabeul.

Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ soit en espèces, soit par chèque certifié.

Pour plus d'information appeler les numéros suivants 97845736 ou 72230013 Huissier notaire

2025400439DIVD2